

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N° 379

présenté par

M. Di Filippo, Mme Le Grip, M. Boucard, Mme Genevard, M. de Ganay, Mme Poletti,  
Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Masson, M. Bazin,  
M. Sermier, M. Dive, Mme Corneloup, M. Straumann, M. Gosselin et M. Kamardine

-----

### ARTICLE 42

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II (*nouveau*). – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, un rapport exhaustif sur la mise en oeuvre de la prise en compte des interruptions de carrière. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est donc d'inviter le Gouvernement, en amont de la Loi de financement de la Sécurité Sociale à faire un rapport au Parlement sur ce sujet.